

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE MIRABEAU

2026-059

Date de convocation : 24/09/2026	Le 28/09/2026 à 20h00 , le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.
Membres : Afférents au conseil : 15 Présent : 15 Qui ont pris part à la délibération : 15	Etaient présents : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, BOURELLY Fabien, MONTAGNE Thomas, FERISE Xavier, ARMANDO Frédéric, BERTRAND Nicolas, LAMARCHE Aurélien et Mesdames VITALE Bernadette, GIMENEZ Anne-Marie, MABY Danièle, DE LUZE Laurence, MARTIN Nathalie, RÉAUX Angélique, LAURICELLA Béatrice, CHAMPLOY Marie-Dominique
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 30/09/2026	Etaient excusés : Etaient absents : SECRETAIRE DE SEANCE : Madame VITALE Bernadette

OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION PORTANT FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24,
Vu la délibération 2026-008 du 21/03/2026 fixant le nombre d'adjoints de la commune de Mirabeau,
Vu la délibération n°2026-011 du 30/03/2026 fixant les indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués,
Vu la délibération n°2026-057 du 28 septembre 2026 portant création d'un quatrième poste d'adjoint au Maire,
Vu le procès-verbal de l'élection du quatrième adjoint au Maire en date du 28 septembre 2026,
Vu la note d'information du 9 février 2026 relative à l'application des nouvelles dispositions concernant les indemnités de fonction des élus locaux,

Vu les arrêtés municipaux du 25/03/2026 portant délégation de fonctions à :

- Madame Bernadette VITALE, 1^{ère} adjointe
- Monsieur Fabien BOURELLY, 2^{ème} adjoint
- Madame Anne-Marie GIMENEZ, 3^{ème} adjointe
- Madame Laurence DE LUZE, conseillère municipale déléguée
- Madame Danièle MABY, conseillère municipale déléguée
- Madame Angélique REAUX, conseillère municipale déléguée

Vu l'arrêté municipal du 28/09/2026 portant délégation de fonctions à :

- Monsieur Xavier FERISE, 4^{ème} adjoint

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués dans les limites prévues par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune compte 1 484 habitants,

Considérant que le Maire souhaite maintenir son indemnité de fonction à un montant inférieur au taux maximal prévu par la loi,

Considérant que l'indemnité de fonction de la première adjointe est maintenue sans modification,

Considérant que la création d'un cinquième poste d'adjoint nécessite une nouvelle répartition de l'enveloppe indemnitaire globale, sans augmentation de celle-ci,

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

Considérant que les conseillers municipaux auxquels le Maire a délégué une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : ABROGE la délibération n°2026-011 du 30/03/2026 portant fixation des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués.

ARTICLE 2 : FIXE, à compter du **01/10/2026**, les indemnités de fonction des élus comme suit :

ANNEXE

Indemnités de fonction allouées aux élus

Fonctions	Noms des élus	Indemnité maximale autorisée dans la strate de référence (en % de l'indice brut terminal de l'échelle de la fonction publique)	Indemnité votée (en % de l'indice brut terminal de l'échelle de la fonction Publique)
Maire	TCHOBDRENOVITCH Robert	55.70%	44.57 %
1 ^{ère} Adjointe	VITALE Bernadette	21.38 %	19.15 %
2 ^{ème} Adjoint	BOURELLY Fabien	21.38 %	12.91 %
3 ^{ème} Adjointe	GIMENEZ Anne-Marie	21.38 %	12.91 %
4 ^{ème} Adjoint	FERISE Xavier	21.38 %	12.91 %
Conseillère municipale déléguée	DE LUZE Laurence	21.38 %	12.91 %
Conseillère municipale déléguée	MABY Danièle	21.38 %	12.91 %
Conseillère municipale déléguée	REAUX Angélique	21.38 %	12.91 %

VOTE : UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Bernadette VITALE

**Robert TCHOBDRENOVITCH**
MAIRE
1 oct. 2026

Le Maire
Robert TCHOBDRENOVITCH



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.